

Les prestations du risque emploi représentent 44,3 milliards d'euros en 2017 (*tableau 1*), soit 6,1 % du total des prestations de protection sociale. Elles ralentissent nettement en 2017 (+0,1 % après +2,1 % en 2016) [*graphique 1*]. Les dépenses liées au chômage, qui correspondent à la majeure partie des prestations versées (91 % du montant total), augmentent à un rythme légèrement inférieur à 2016 (+0,5 % après +0,6 %), dans un contexte de baisse du taux de chômage au sens du BIT (9,4 % en 2017, après 10,1 % en 2016) [*tableau 2*]. Les prestations relatives à l'insertion et à la réinsertion professionnelles, qui avaient tiré fortement à la hausse la croissance du risque emploi en 2016 sous l'effet du plan « 500 000 formations supplémentaires », reculent nettement en 2017 (-3,6 % en 2017, après +19,1 % en 2016), en lien avec la fin de sa montée en charge¹.

L'aide au retour à l'emploi reste dynamique

En cas de perte d'emploi, c'est d'abord l'assurance chômage² qui verse l'**allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE)**, pendant une durée limitée. L'ARE³ représente environ les trois quarts des dépenses liées au chômage, pour un montant de 30,6 milliards d'euros en 2017. Les dépenses d'ARE sont dynamiques en 2017, augmentant quasiment au même rythme qu'en 2016 (+2,1 % après +2,2 %). La moindre hausse du nombre de bénéficiaires (+1,3 % après +2,6 %) [*tableau 2*] est contrebalancée par la revalorisation du montant des allocations d'assurance chômage⁴ de 0,65 % au 1^{er} juillet 2017 (après une absence de revalorisation en 2016).

Les autres prestations chômage freinent globalement l'évolution du risque emploi

Les demandeurs d'emploi qui ne sont pas ou plus couverts par le régime d'assurance chômage dépendent alors du régime de solidarité de l'État. Le Fonds de solidarité finance majoritairement l'**allocation de solidarité spécifique (ASS)**, versée sous certaines conditions aux demandeurs d'emploi en fin de droits (95 % des dépenses totales du Fonds). Le montant de l'ensemble des prestations du Fonds s'élève à 2,7 milliards d'euros, en baisse de 4,5 % (après -3,7 % en 2016). Cela reflète la diminution de nombre de

bénéficiaires (-4,4 % pour l'ASS, après -2,6 % en 2016) [*tableau 2*], malgré une légère revalorisation en 2017 (+0,3 % pour l'ASS et l'AER après +0,1 % en 2016).

L'**allocation de sécurisation professionnelle (ASP)** remplace l'ARE pour les salariés qui bénéficient d'un contrat de sécurisation professionnelle à la suite d'un licenciement économique. L'ASP, qui représente 1,4 milliard d'euros en 2017, baisse de 17,0 % (après -13,8 % en 2016), du fait de la diminution du nombre de ses bénéficiaires (-19,5 % en 2017) [*tableau 2*].

Les autres prestations chômage des administrations publiques incluent notamment les préretraites, versées en remplacement de l'indemnisation du chômage aux salariés qui partent à la retraite de manière anticipée. Ces prestations, qui s'élèvent à 0,8 milliard d'euros en 2017, diminuent de 4,8 % en 2017.

Les prestations versées directement par les employeurs du secteur privé (indemnités de licenciement, prestations de chômage partiel, etc.) sont quasi stables en 2017 (+0,4 %) et s'élèvent à 4,7 milliards d'euros.

Les dépenses d'insertion et de réinsertion professionnelles diminuent fortement

Les dépenses d'insertion et de réinsertion professionnelles représentent 4,0 milliards d'euros en 2017. Après avoir atteint en 2016 leur plus haut niveau depuis 1993 sous l'effet du plan « 500 000 formations supplémentaires », elles diminuent nettement en 2017 (-3,6 % après +19,1 % en 2016) mais restent bien supérieures à leur niveau de 2015. Les dépenses **d'aide au retour à l'emploi formation (ARE-F)** ralentissent fortement, progressant de 0,9 % (après +25,0 % en 2016). La baisse du nombre d'allocataires de l'ARE-F (-3,7 % après +27,2 % en 2016) est à rapprocher du net recul des entrées en formation des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi (-21 % après +71 % en 2016⁵). Les régions, autre acteur majeur de l'insertion, financent des **stages de formation professionnelle**, notamment par le biais de l'association pour la formation professionnelle des adultes (Afp), pour 1,1 milliard d'euros en 2017, un montant quasi inchangé par rapport à 2016 (+0,3 %). Les autres dépenses d'insertion et réinsertion professionnelles diminuent également fortement en 2017 (-9,7 % après +31,1 % en 2016).

1. Le plan « 500 000 formations supplémentaires », mis en place en 2016 et prolongé jusqu'au 1^{er} semestre 2017, vise à accroître l'entrée en formation des demandeurs d'emploi.

2. Une nouvelle convention de l'assurance chômage a été signée le 14 avril 2017, introduisant notamment de nouvelles modalités de calcul de l'ARE ainsi que diverses mesures relatives à l'indemnisation et la formation des seniors. Cette convention, mise en œuvre au 4^e trimestre 2017, produira son plein effet en 2018.

3. Hors aide au retour à l'emploi formation (ARE-F), qui se substitue à l'ARE lorsque le demandeur d'emploi suit une formation validée par Pôle emploi, comptabilisée au sein du risque « insertion et réinsertion professionnelles ». La quasi-totalité de l'ARE est versée par l'assurance chômage (Unedic et Pôle emploi), mais une faible part (environ 1 %) est versée par l'État aux anciens agents publics.

4. Les montants de la partie fixe de l'ARE, de l'ARE minimale sont revalorisés, de même que les salaires de référence servant au calcul de l'allocation, de 0,65 % au 1^{er} juillet 2017.

5. Jasaroski, E. (2018). Les entrées en formation des demandeurs d'emploi au 4^e trimestre 2017. Pôle emploi, Statistiques et indicateurs.

Pour en savoir plus

> De Waroquier de Puel Parlan, S., Dixte, C., Guillaneuf, J., et al. (2018, juillet). Emploi, chômage, population active en 2017 : nouvelle accélération de l'emploi salarié privé et amplification de la baisse du chômage. Dares, *Dares analyses*, 31.

Tableau 1 Prestations du risque emploi par régime

Montants en millions d'euros, évolutions en %

		2013	2014	2015	2016	2017	17/16
Public	Administrations de Sécurité sociale	30 692	31 064	31 700	31 976	32 345	1,2
	Allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE)	27 812	28 201	28 989	29 641	30 272	2,1
	Allocation de sécurisation professionnelle (ASP)	1 984	2 014	1 959	1 689	1 401	-17,0
	Autres prestations chômage (y compris préretraites*)	895	849	752	646	671	3,9
	Autres administrations publiques	3 438	3 538	3 494	3 393	3 201	-5,7
	Allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE)	344	336	343	343	344	0,5
	Prestations du Fonds de solidarité**	2 687	2 866	2 921	2 812	2 686	-4,5
	Autres prestations chômage (y compris préretraites*)	406	336	230	238	170	-28,5
Privé	Sociétés financières et non financières	4 531	4 614	4 623	4 705	4 723	0,4
Total Chômage		38 660	39 216	39 817	40 074	40 268	0,5
Public	Administrations de Sécurité sociale	2 220	2 299	2 288	2 992	2 838	-5,1
	Allocation d'aide au retour à l'emploi formation (ARE-F)	1 056	1 070	1 109	1 386	1 399	0,9
	Autres dépenses d'insertion et de réinsertion professionnelles	1 165	1 229	1 180	1 606	1 440	-10,4
	Autres administrations publiques	1 083	1 165	1 214	1 179	1 181	0,1
	Stages de formation professionnelle des régions (Afp)	962	1 029	1 074	1 055	1 058	0,3
	Autres dépenses d'insertion et de réinsertion professionnelles	122	136	140	124	123	-0,8
Total Insertion et réinsertion professionnelles		3 304	3 464	3 502	4 171	4 019	-3,6
Total Emploi		41 964	42 680	43 319	44 245	44 288	0,1

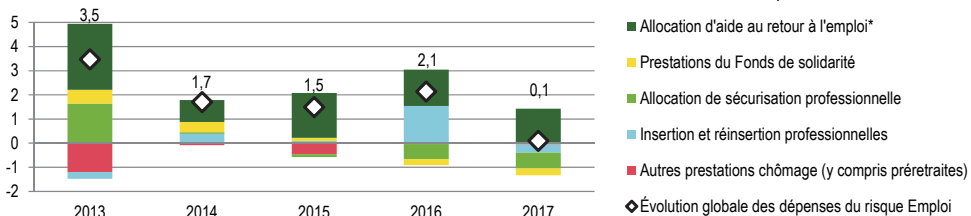
* À compter de l'édition 2019, l'allocation spécifique de cessation anticipée d'activité (Ascaa) est comptabilisée au sein du risque « AT-MP », alors qu'elle était précédemment enregistrée au titre des préretraites dans le risque « chômage ». Les séries ont été réétalonnées sur l'ensemble de la période (voir annexe 3). En 2017, l'Ascaa représente 200 millions d'euros.

** ASS, AER (y compris prime de Noël associée à ces prestations), et diverses autres allocations (prime forfaitaire mensuelle d'activité, Accre, AFD et APS intermittents, etc.).

Source > DREES, CPS.

Graphique 1 Évolution globale du risque emploi et contributions de ses différentes composantes

Contributions en points de %, évolutions en %



* Hors aide au retour à l'emploi formation (ARE-F), qui est comptabilisée dans le poste « Insertion et réinsertion professionnelles ».

Lecture > En 2017, la croissance des dépenses du risque emploi s'élève à 0,1 %. Les dépenses d'allocation d'aide au retour à l'emploi contribuent pour 1,4 point de pourcentage à cette évolution. À l'inverse, les dépenses d'allocation de sécurisation professionnelle contribuent négativement à cette évolution, pour 0,3 point de pourcentage.

Source > DREES, CPS.

Tableau 2 Effectifs de bénéficiaires des principales prestations du risque emploi, demandeurs d'emploi et taux de chômageEffectifs CVS-CJO, en milliers et en moyenne annuelle, évolutions en %
Taux de chômage CVS en % et en moyenne annuelle, évolution en points de %

	2013	2014	2015	2016	2017	17/16
Aide au retour à l'emploi (ARE)	2 283	2 322	2 498	2 562	2 594	1,3
Allocation de sécurisation professionnelle (ASP)	95	94	89	73	59	-19,5
Allocation de solidarité spécifique (ASS)	436	471	475	462	442	-4,4
Aide au retour à l'emploi formation (ARE-F)	74	75	79	100	97	-3,7
Demandeurs d'emploi des catégories A, B, C*	5 095	5 355	5 681	5 758	5 878	2,1
Taux de chômage au sens du BIT	10,3	10,3	10,4	10,1	9,4	-0,7

* Catégories A, B, C : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi et n'ayant pas exercé d'activité ou ayant exercé une activité réduite au cours du mois.

Note > CVS-CJO : correction des variations saisonnières – correction des jours ouvrables. Les données sur les effectifs de bénéficiaires et de demandeurs d'emploi sont disponibles mensuellement, et portent sur les effectifs en fin de mois. Ici, une moyenne annuelle est calculée à partir des séries mensuelles initiales.

Champ > France.

Sources > Pôle Emploi, Dares, Insee.